

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2014-6-10-1

Service consulté

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2014

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'attribution des subventions aux structures qui concourent à la politique départementale d'insertion. L'Assemblée Départementale, lors du vote du BP 2014, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 4 996 000 € pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, notamment en faveur des bénéficiaires du rSa et 80 000 € en faveur du concours du Conseil Général aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) dans le cadre de la Politique de la Ville. Elle a délégué à la Commission Permanente l'examen des demandes des contributions financières sollicitées au travers de ces deux dispositifs d'intervention. Ce rapport intègre également une subvention de 67 500 €, au titre de l'accompagnement des personnes handicapées au bénéfice d'ALSA, qui sera insérée dans une convention unique. En outre, lors du vote du BP 2014, il a été décidé d'abonder le programme régional de formation des salariés en structure d'insertion par l'activité économique à hauteur de 50 000 €. Il convient d'attribuer cette somme à l'URSIEA en charge de la mise en œuvre de ce programme. Pour rappel, dans l'objectif d'optimiser l'utilisation du Fonds Social Européen (FSE) mobilisé dans le cadre de la politique départementale d'insertion 2014, la Commission Permanente, par délibération du 15 novembre 2013, a autorisé la signature, pour les dix structures bénéficiant du FSE, d'un avenant à la convention initiale 2013 visant sa prolongation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2014, pour un montant global de 1 891 848 €, déjà attribués et pour partie versés. Ainsi, le montant total des subventions proposées dans ce rapport s'élève à 3 203 171 €, soit :

- 3 000 671 € au titre de la politique départementale d'insertion,
- 80 000 € au titre de la politique de la ville,
- 5 000 € au titre d'une aide au déménagement d'une structure,
- 67 500 € au titre de l'accompagnement des personnes handicapées,
- 50 000 € pour abonder le programme régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique.

Le reliquat des crédits d'insertion 2014 sera consacré au financement d'« actions d'insertion innovantes » dans le cadre d'expérimentations de nouvelles formes d'accompagnement des bénéficiaires du rSa et sera proposé au vote d'une prochaine Commission Permanente.

Depuis 2007, l'attribution des crédits d'insertion est réalisée sur la base d'un appel à projets annuel, diffusé sur le site Internet du Conseil Général, fin novembre de l'année précédente. Les organismes du champ de l'insertion ont ainsi adressé leur(s) proposition(s) d'intervention 2014 sur la base des 5 items suivants :

- l'accompagnement des bénéficiaires du rSa dans l'emploi classique,
- l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du rSa,
- l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
- l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
- des actions d'insertion innovantes.

Cet appel à projets intervient dans un contexte dégradé :

- Pôle Emploi fait état des taux de chômage qui s'établissent à 9,1 % dans le Bas-Rhin (+ 0,6 point en un an) et à 10,2 % dans le Haut-Rhin (+ 0,6 point en un an) au cours du troisième trimestre 2013 (dernières données de janvier 2014 - Pôle Emploi Alsace - statistiques et études). Pour la France métropolitaine, ce taux s'élève à 10,5 % de la population active. Le Haut-Rhin enregistre une très forte baisse des offres d'emploi en deux ans, de l'ordre de 36,6 % (contre 19,6 % dans le Bas-Rhin). Cette baisse se ralentit sur les 12 derniers mois, avec - 7,7 % pour le Haut-Rhin et - 4,1 % pour le Bas-Rhin (de novembre 2012 à novembre 2013).
- le nombre de bénéficiaires du rSa a augmenté de 9 % au cours de l'année 2013, passant de 16 822 à 18 376 foyers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013. 18 203 foyers bénéficiaires du rSa relèvent d'un financement du Conseil Général fin janvier 2014 (données Perceaval). La hausse du nombre d'allocataires a pour corollaire une forte augmentation des dépenses d'allocation de 72,67 M€ en 2012 à 81,06 M€ en 2013, autant de signes de la précarisation des publics relevant du rSa et de la nécessité d'une politique d'insertion efficace.

Ainsi, dans la situation socio-économique actuelle et dans un contexte de maîtrise des crédits d'insertion, il est indispensable de définir une stratégie d'intervention adaptée à cet environnement, d'autant plus que les besoins exprimés par les structures, soit 5 673 880 €, dépassent de 12 % les crédits disponibles, soit 5 076 000 €.

Cette année, la priorité demeure le retour à l'emploi, à l'instar de l'an dernier. Sont ainsi privilégiées, parmi la palette d'outils disponibles, les propositions au profit de l'accompagnement direct des bénéficiaires du rSa, via trois leviers prioritaires : l'accompagnement par des référents dans l'emploi classique (REC), l'accompagnement par des référents socioprofessionnels (RSP) et les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

L'année 2013 devait marquer la fin de l'ancienne programmation européenne FSE et de ses financements. Or, il a été proposé par le SGARE, au nom de l'État, d'utiliser les reliquats budgétaires 2013. Ceci a permis d'éviter le risque d'une année blanche, en 2014, d'un point de vue financier, causé par l'élaboration progressive, à l'échelle européenne et nationale, de la nouvelle programmation FSE 2014-2020. Ces dispositions ont abouti à la passation des avenants 2014 aux actions 2013, ainsi reconduites par anticipation, suite aux validations successives de l'Assemblée Départementale le 18 octobre 2013 (vote DM2) et de la Commission Permanente du 15 novembre 2013. Ces avenants ont traduit le maintien à l'identique des subventions allouées aux structures concernées (ADEIS, ADESION, CCAS La Passerelle, CIAREM, Contact Plus, La Manne Alimentaire, Les Jardins de Wessering, Patrimoine et Emploi, Pôle emploi, Réagir), porteuses de 11 actions de l'appel à projets 2014.

Dès la mi-février 2014, ces structures ont ainsi bénéficié du versement d'un premier acompte de 50 % de leur subvention annuelle, répondant par là même aux difficultés de trésorerie évoquées par certaines associations en 2013. Les actions sont indiquées dans le présent rapport, pour rappel, afin de conserver une vision générale de la politique départementale d'insertion pour l'année 2014.

Est à relever dans l'appel à projets 2014, la volonté affirmée, malgré le contexte budgétaire et la situation économique difficiles, de donner une nouvelle dynamique aux structures en leur offrant la possibilité de proposer d'autres modalités d'accompagnement des bénéficiaires du rSa, par la création d'un nouvel item, celui des « actions d'insertion innovantes ». L'objectif est ainsi d'accroître l'efficacité de la politique départementale d'insertion et d'optimiser les crédits dédiés.

Les principes qui président à l'instruction de l'appel à projets 2014 sont notamment les suivants :

- les actions portent sur l'accompagnement direct des bénéficiaires du rSa,
- les actions retenues sont ajustées aux besoins exprimés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA),
- concernant les SIAE, la subvention est établie sur la base du nombre d'heures d'insertion réalisées avec une pondération au profit des bénéficiaires du rSa et ne sont retenues que les structures qui disposent d'un agrément de l'Etat,
- les montants sollicités par les structures sont pris en compte dans la limite des crédits disponibles,
- les propositions de subventionnement sont pour la plupart stabilisées à l'identique de l'année précédente.

Les 88 actions proposées dans le cadre de l'appel à projets 2014 font l'objet d'une instruction approfondie de la part du Service Insertion et Développement Local nécessitant une analyse des éléments suivants :

- bilan qualitatif 2013
- bilan financier 2013
- plan de financement 2014
- critères de sélection des actions
- lien avec les services de l'Etat (DIRECCTE)
- volumétrie pour les SIAE (heures d'insertion sur la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013).

Ces éléments sont formalisés dans une grille d'instruction individuelle pour chaque action.

Il a été donné délégation à la Commission Permanente pour l'examen des propositions d'interventions financières dans le cadre de la politique départementale d'insertion.

A noter que les actions proposées au titre de l'item « actions d'insertion innovantes », encore en cours d'instruction, fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine commission permanente.

1. Concernant l'accompagnement dans l'emploi classique

Cet accompagnement vise la prise en charge des personnes qui sont prêtes pour l'emploi classique, mais qui nécessitent un accompagnement au sein du monde du travail pour pérenniser cette étape vers l'emploi stable et durable. Sa finalité est de favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail, dans le secteur privé (économique ou associatif) ou public, et ce, dans un délai d'accompagnement inférieur à un an.

Une enveloppe financière à hauteur de 1 094 407 € pourrait être consacrée à ce type d'accompagnement en 2014. Les 7 structures retenues sont astreintes à des objectifs de résultats, soit un taux de sorties positives de 30 % minimum. L'ensemble du territoire est couvert grâce à l'intervention de POLE EMPLOI. Sur les bassins de Mulhouse et le nord du département (Commissions Territoriales des Solidarités Actives - CTSA de Colmar,

Guebwiller et Ribeauvillé/Sainte Marie-aux-Mines) deux structures viennent renforcer l'offre d'insertion, respectivement CIAREM et CONTACT PLUS. Le FSE est mobilisé pour ces trois organismes.

A noter aussi, que cette année il conviendrait de développer davantage l'accompagnement REC spécifique pour les Employeurs et Travailleurs Indépendants (ETI), en réponse aux demandes des territoires. Seraient retenues dans ce cadre, en plus des offres du CIAREM et de CONTACT PLUS, les actions de VECTEUR, ADIE, ALEOS et ARTENREEL. Cette dernière structure intervient plus particulièrement auprès de créateurs dans le domaine artistique. Cet accompagnement renforcé des ETI est nécessaire, dans la mesure où ils requièrent un suivi de la conception du projet à l'arrêt de l'activité si elle n'est pas viable, en passant par la création, la reprise et le développement de l'activité.

Pour 2014, il s'agit de subventionner 7 structures, soit 1 292 places d'accompagnement conventionnées dont 242 pour les ETI et 30 pour les artistes à hauteur de :

- 1 014 407 € (dont 507 203 € de FSE) ont déjà été votés lors de la Commission Permanente du 15 novembre 2013,
- 80 000 € présentés à l'approbation de la Commission Permanente de ce 11 avril 2014.

| Structures (Spécificité) | Subvention proposée 2014 en € | | | Nombre d'accompagnements en continu |
|---|----------------------------------|----------------|------------------|---|
| | CG | FSE | total | |
| PÔLE EMPLOI | 300 811 | 300 810 | 601 621 | 700 |
| CONTACT PLUS (dont travailleurs indépendants) | 94 223 | 94 223 | 188 446 | 210 |
| CIAREM (dont travailleurs indépendants) | 112 170 | 112 170 | 224 340 | 250 |
| ADIE (travailleurs indépendants) | 20 000 | | 20 000 | 20 |
| VECTEUR (travailleurs indépendants) | 20 000 | | 20 000 | 30 |
| ALEOS (travailleurs indépendants) | 20 000 | | 20 000 | 52 |
| ARTENREEL | 20 000 | | 20 000 | 30 |
| total REC | 587 204 | 507 203 | 1 094 407 | 1 292 |
| Dont CP du 11 avril 2014 | 80 000 | / | 80 000 | |

En gris : déjà votés (CP du 15.11.2013), pour rappel

2. Concernant l'accompagnement socioprofessionnel

L'accompagnement socioprofessionnel vise la prise en charge des personnes éloignées du monde du travail et qui nécessitent un accompagnement appuyé pour se préparer à intégrer, à terme, l'emploi. Il a pour objectif la mise en place d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle cohérent, utilisant de façon optimale les outils et actions destinés aux bénéficiaires du rSa, en faveur de leur insertion professionnelle.

L'enveloppe attribuée pourrait être de 865 557 €. Le constat est fait que des renforts de moyens sont nécessaires sur ce type d'accompagnement, en raison de l'évolution de la situation socioéconomique, des difficultés des bénéficiaires du rSa qui se cristallisent, ceux-ci s'éloignant davantage de l'emploi à mesure que de nouveaux chômeurs arrivent et les concurrencent dans la recherche d'emploi. Une des conséquences est l'allongement de la durée de cet accompagnement et pour partie, son engorgement. Ainsi, il est proposé d'augmenter l'offre d'accompagnement socioprofessionnel sur la CTSA de Colmar, en retenant la proposition d'Aléos.

Parmi les 12 structures subventionnées, une seule structure bénéficie du FSE dispensé par le Conseil Général (Contact Plus). D'autres reçoivent une subvention FSE de la part d'un autre organisme intermédiaire, la Maison de l'Emploi et de la Formation de la région mulhousienne. A savoir que les crédits d'insertion du Conseil Général interviennent en

contrepartie de subventions FSE gérées par cet OI, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'accompagnements des bénéficiaires du rSa sur ce territoire.

Pour 2014, il s'agit de subventionner 12 structures, soit 1 653 places d'accompagnement conventionnées à hauteur de :

- 254 591 € (dont 127 295 € de FSE) déjà votés lors de la Commission Permanente du 15 novembre 2013,
- 610 966 € présentés à l'approbation de la Commission Permanente de ce 11 avril 2014.

| Structures | Subvention proposée 2014 en € | | | Nombre d'accompagnements en continu |
|---------------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------------|
| | CG | FSE | total | |
| CONTACT PLUS | 127 296 | 127 295 | 254 591 | 400 |
| CIAREM | 198 000 | | 198 000 | 315 |
| VILLE DE MULHOUSE | 58 866 | | 58 866 | 180 |
| ESPACE DÉVELOPPEMENT | 44 700 | | 44 700 | 90 |
| RÉAGIR | 67 000 | | 67 000 | 151 |
| CISEP | 29 000 | | 29 000 | 50 |
| SÉMAPHORE | 77 200 | | 77 200 | 162 |
| AGIR | 13 000 | | 13 000 | 20 |
| ACIFE | 42 700 | | 42 700 | 85 |
| DEFI | 13 000 | | 13 000 | 20 |
| MANNE EMPLOI | 20 000 | | 20 000 | 30 |
| ALEOS | 47 500 | | 47 500 | 150 |
| total RSP | 738 262 | 127 295 | 865 557 | 1 653 |
| Dont CP du 11 avril 2014 | 610 966 | / | 610 966 | |

En gris : déjà votés (CP du 15.11.2013), pour rappel

3. Concernant les autres items

- **L'accompagnement social :**

L'accompagnement social vise la prise en charge des personnes socialement isolées afin d'éviter leur exclusion sociale. Sa finalité consiste à permettre à la personne de développer son autonomie et de retrouver une place au sein de la société.

Il est proposé une enveloppe de 916 500 € en 2014, avec le maintien des 7 mêmes intervenants.

En toute logique, il n'existe pas d'objectif quantitatif de sorties à l'emploi pour ce type d'accompagnement. Toutefois, il a toute son importance dans le parcours des bénéficiaires du rSa et s'articule avec les autres types d'accompagnement mobilisables.

Cet item vise, historiquement, à renforcer les moyens du Conseil Général particulièrement sur le territoire de Mulhouse, puisque 4 des 7 structures y interviennent.

En effet, l'accompagnement social relève naturellement et essentiellement des travailleurs sociaux des Conseils Généraux, qui doivent faire face simultanément à la massification des problématiques sociales et des dispositifs (protection de l'enfance, rSa, etc.).

En outre, certains de ces accompagnements sociaux sont assurés par des associations s'adressant à des publics particuliers (sans domicile fixe, personnes souffrant d'addiction, etc.).

Le nombre d'accompagnement en flux constant est de près de 2 500. L'association AFPRA intervient pour les problématiques de santé sur l'ensemble du département, en appui pour 300 personnes en difficultés et auprès des professionnels de l'insertion.

Pour 2014, il s'agit de subventionner 7 structures, soit 2 495 places d'accompagnement conventionnées à hauteur de :

- 916 500 € présentés à l'approbation de la Commission Permanente de ce 11 avril 2014.

| Structures (spécificité) | Subvention proposée 2014 en € | Nombre d'accompagnements en continu |
|--|-------------------------------|-------------------------------------|
| VILLE MULHOUSE | 205 000 | 750 |
| ALDOS | 40 000 | 100 |
| ALSA | 167 000 | 180 |
| APPONA (gens du voyage dont travailleurs indépendants) | 56 000 | 275 |
| CIAREM | 405 000 | 780 |
| ESPOIR | 20 000 | 110 |
| AFPRA (problématiques de santé) | 23 500 | 300 |
| total social CP du 11 avril 2014 | 916 500 | 2 495 |

- **L'accueil en Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) :**

L'insertion par l'activité économique consiste à mener un projet économique dont la finalité est la réinsertion des personnes les plus exclues du marché du travail. Les différentes catégories de SIAE se distinguent notamment, par la nature des publics accueillis au regard de leur capacité d'occuper un poste de travail et de leur productivité. Les objectifs sont le développement et la mise à disposition d'offres d'emploi "intermédiaires" permettant un (ré)apprentissage des « savoir être » et des « savoir faire ». Ces situations seront valorisantes pour les personnes qui se rapprocheront ainsi, par leur activité rémunérée, d'une situation de travail ordinaire sur le marché de l'emploi.

Il est proposé de répartir une enveloppe de 2 016 055 € consacrée au financement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en maintenant les modalités de calcul prévalant depuis 2007 à leur attribution. Ainsi, l'aide du Conseil Général est déterminée à partir des résultats de leur activité d'insertion de l'année précédente et réalisée notamment par les bénéficiaires du rSa (application d'un coefficient multiplicateur de 10), dans la limite de l'enveloppe précitée.

- **Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) :**

Il a été décidé de poursuivre le soutien aux ACI compte tenu de la pertinence de ces structures pour les bénéficiaires du rSa. Effectivement, les ACI permettent la mise en situation de travail de personnes qui redémarrent un parcours professionnel. Ils constituent la première étape vers l'emploi qui passe également par une orientation ultérieure vers les Associations intermédiaires (AI) et les Entreprises d'insertion (EI). Les ACI sont les SIAE qui accueillent le plus de bénéficiaires du rSa.

Pour 2014, 21 Ateliers et Chantiers d'Insertion pourraient être subventionnés à hauteur de 1 549 885 € dont 409 985 € de FSE.

A noter, 7 ACI ont vu leurs actions validées par anticipation en 2013 dans le cadre du FSE, ce qui représente 409 985 € de FSE. Une nouvelle structure va démarrer son activité en 2014, Défi Ressourcerie. Tremplins (ACI du Bas-Rhin) devrait disposer d'un agrément de la Direccte du Haut-Rhin au second semestre 2014, pour une intervention sur notre territoire et dès lors, pouvoir bénéficier de la subvention du Conseil Général.

Il est proposé par ailleurs :

- d'attribuer 118 835 € à l'ADEIS au titre de la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement. La convention spécifique portant sur le fonctionnement d'ADEIS est jointe au présent rapport.
- d'attribuer pour les ateliers du Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) d'ESPOIR Colmar, la subvention de 213 500 € pour la récupération, réparation, vente d'objets, travaux de menuiserie, restauration, blanchissage, atelier mécanique et de réparation de cycles, espaces verts.

| Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) | Subvention proposée 2014 en € | | | Champ d'activité |
|---|----------------------------------|----------------|------------------|--|
| | CG | FSE | Total | |
| ACCES | 140 000 | | 140 000 | Production de bois et élagage. Sous-traitance « Cotillons » |
| ADEIS | 91 165 | 172 850 | 264 015 | Entretien d'espaces verts et voiries. Aide à la personne |
| ADESION | 42 000 | 62 228 | 104 228 | Aménagement et entretien d'espaces verts. Valorisation de mobiliers |
| ALSA | 110 300 | | 110 300 | Second œuvre bâtiment (réparations locatives). Nettoyage de locaux. Restaurant-Traiteur. |
| ARMÉE DU SALUT | 60 000 | | 60 000 | Récupération d'encombrements, tri, remise en état, vente |
| CITE SOLIDAIRE | 11 000 | | 11 000 | Restaurant social |
| EPICEA | 28 500 | | 28 500 | Entretien des espaces verts. Petits travaux d'entretien de bâtiments |
| ESPACE DEVELOPPEMENT | 15 000 | | 15 000 | Entretien d'espaces verts et d'espaces naturels |
| INSEP | 32 000 | | 32 000 | Second œuvre bâtiment, service restauration, entretien d'espaces naturels |
| LA MANNE ALIMENTAIRE | 19 000 | 24 073 | 43 073 | Espaces verts et bâtiment, maraîchage, épicerie sociale |
| LA PASSERELLE | 19 200 | 41 275 | 60 475 | Maraîchage, entretien du patrimoine, création flourissement d'espaces verts |
| DEFI - LA RESSOURCERIE | 8 500 | | 8 500 | Tri et revalorisation de déchets |
| LES AMAZONES | 26 000 | | 26 000 | Nourriture et soins aux animaux, aménagement de la zone de loisirs |
| ICARE | 95 000 | | 95 000 | Maraîchage biologique |
| LES JARDINS DE WESSERLING | 15 000 | 40 694 | 55 694 | Jardinage et mise en valeur du patrimoine des jardins du Parc |
| MEDIACYCLES | 30 000 | | 30 000 | Médiation dans les trains et bus, accompagnement de personnes handicapées dans les transports |
| MANNE EMPLOI | 10 600 | | 10 600 | Déménagement social |
| PATRIMOINE & EMPLOI | 12 500 | 37 497 | 49 997 | Restauration de murets, d'ouvrages en pierres sèches, de pavages, petits travaux de maçonnerie |
| REAGIR ENVIRONNEMENT | 14 000 | 31 368 | 45 368 | Travaux d'entretien des espaces verts, aménagement de l'environnement |
| SAVA RIVIÈRES & MARAÎCHAGE | 23 600 | | 23 600 | Travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux, maraîchage |
| TREMPLENS | 4 200 | | 4 200 | Confection et entretien de vêtements |
| sous total | 807 565 | 409 985 | 1 217 550 | |
| ADEIS (fonctionnement) | 118 835 | | 118 835 | Entretien d'espaces verts et voiries. Aide à la personne |
| ESPOIR Colmar CAVA | 213 500 | | 213 500 | Récupération, réparation, vente d'objets, travaux de menuiserie, restauration, blanchissage, atelier mécanique et de réparation de cycles, espaces verts. |
| Total ACI | 1 139 900 | 409 985 | 1 549 885 | |
| Dont CP du 11 avril 2014 | 927 035 | / | 927 035 | |

En gris : déjà votés (CP du 15.11.2013), pour rappel

Les Associations Intermédiaires (AI) :

Les AI mettent à disposition d'utilisateurs divers (particuliers, collectivités, entreprises...), à titre onéreux, des personnes dépourvues d'emploi auxquelles elles versent un salaire et proposent un parcours d'insertion par un accompagnement approprié. Elles accueillent moins de bénéficiaires du rSa, mais constituent un outil pertinent d'insertion pour ces publics.

Pour 2014, 10 Associations Intermédiaires pourraient être subventionnées à hauteur de 184 970 €. Tremplins (AI du Bas-Rhin) devrait disposer d'un agrément de la Direccte du Haut-Rhin au second semestre 2014, pour une intervention sur notre territoire et dès lors, pouvoir bénéficier de la subvention du Conseil Général.

| Associations Intermédiaires (AI) | Subvention proposée 2014 en € | Champ d'activité Mise à disposition de personnel pour... |
|-------------------------------------|-------------------------------|---|
| AGIR | 22 500 | second œuvre du bâtiment, jardinage... |
| AMAC | 21 500 | nettoyage, aide à domicile, jardinage... |
| DEPI | 20 070 | second œuvre bâtiment, nettoyage... |
| DSHA | 28 500 | de l'aide à domicile |
| GERMA | 6 500 | des travaux viticoles et horticoles |
| INSEF INTER | 13 500 | ménage, bricolage, jardinage |
| INTER JOB | 12 000 | nettoyage, jardinage, débarrassage... |
| LUDO SERVICES | 24 000 | nettoyage, jardinage, manutention |
| MAYNE EMPLOI | 32 000 | déménagement, second œuvre bâtiment... |
| TREMPLEINS | 4 400 | Repassage, ménage, aide à domicile... |
| Total AI CP du 11 avril 2014 | 184 970 | |

Les Entreprises d'Insertion (EI) :

Les EI gèrent une activité économique variée (bâtiment, nettoyage, sous-traitance industrielle, imprimerie, etc...) et embauchent, pour une durée déterminée, des personnes qui reconstituent des savoirs faire pour accéder dans les meilleures conditions possibles au marché du travail. Ce sont les structures qui accueillent le moins de bénéficiaires du rSa, compte tenu des contraintes proches du milieu ordinaire de travail.

Pour 2014, 12 Entreprises d'Insertion pourraient être subventionnées à hauteur de 281 200 €.

| Entreprises d'Insertion (EI) | Subvention proposée 2014 en € | Champ d'activité Mise à disposition de personnel pour... |
|-------------------------------------|-------------------------------|---|
| ADIT | 37 500 | second œuvre du bâtiment, nettoyage, recyclage de composants électroniques |
| CONSTRUIRE | 31 700 | aménagement et entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux |
| COURSECLAIR | 24 000 | courses et livraisons rapides |
| EDS | 5 000 | manutention, espaces verts, sous-traitance industrielle, rénovation du petit patrimoine |
| ENVIE HAUTE-ALSACE | 22 000 | électroménager : récupération + reconditionnement (commerce d'occasion) + recyclage |
| IMSERSON | 13 500 | imprimerie, communication |
| LE RELAIS EST | 37 500 | récupération, reconditionnement, recyclage |
| REGIE HOUTZWILLER | 29 500 | aménagement et entretien d'espaces verts - Prestations aux collectivités |
| OCITO Propreté et Paysage | 38 500 | second œuvre du bâtiment, nettoyage et espaces verts |
| OCITO Services à la personne | 3 000 | services à la personne |
| REGIE DE L'ILL / REPASS ILL | 33 500 | régie de quartier et nettoyage-blanchisserie |
| RE-SOURCES | 5 500 | aménagement et entretien d'espaces verts. Prestations aux collectivités, entretien des quais de gares |
| Total EI CP du 11 avril 2014 | 281 200 | |

- **Mobilisation des crédits affectés aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)**

Les CUCS constituent le cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des quartiers en difficulté définis comme prioritaires. Le Conseil Général est signataire des CUCS de l'agglomération mulhousienne et des communes de Colmar, Cernay et Wittelsheim. Par ce biais, le Département participe au financement d'actions visant l'insertion socioprofessionnelle de leurs habitants.

Concernant cette ligne de crédits spécifiques, elle permet de compléter les réponses financières à la politique départementale d'insertion, en retenant des actions mises en œuvre sur les territoires prioritaires de la Politique de la Ville soit, principalement sur Mulhouse et Colmar, en fonction des besoins et des opérateurs en place.

Pourraient ainsi être retenues 3 actions eu égard à leur intérêt pour les bénéficiaires du rSa. Comme les années précédentes, il convient de poursuivre le subventionnement de l'opération vendanges (pour 24 bénéficiaires du rSa) portée par l'association G7 et le soutien à l'association MOBILITE POUR L'EMPLOI (Auto-école sociale et mise à disposition de véhicules pour 90 bénéficiaires du PLIE majoritairement au rSa).

Suite à la réussite, en 2013, de l'expérimentation d'accompagnement par le CIDFF de familles monoparentales et en accord avec un besoin exprimé par le territoire, une extension des accompagnements auprès de 60 familles orientées par la Commission Territoriale des Solidarités Actives de Mulhouse est proposée en 2014, à hauteur de 42 000 €.

La dépense pourrait ainsi s'élever à 80 000 €.

| Structures | Subvention proposée 2014 en € | |
|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| | CG | Champs d'activité |
| MOBILITE POUR L'EMPLOI | 18 000 | Auto-école sociale, prêt de véhicules : accompagnement de 90 personnes |
| G7 | 20 000 | Vendanges par 24 bénéficiaires du BrSa |
| CIDFF | 42 000 | Accompagnement auprès de 60 familles monoparentales |
| total CUCS CP du 11 avril 2014 | 80 000 | |

- **Soutien du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique**

Depuis 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin participe au Plan Régional de Formation des Salariés en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui vise la qualification professionnelle de ces salariés, cette montée en compétences est facilitatrice d'une meilleure insertion.

Le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit en 2014 l'abondement de ce fonds, géré par l'URSIEA, à hauteur de 50 000 €.

- **Au titre d'un soutien financier pour l'installation d'Accès dans de nouveaux locaux.**

Les activités du Chantier d'insertion Accès Colmar seront transférés, rue Curie à Colmar. Profitant de l'échéance de fin de bail, l'association quitte un ancien entrepôt pour s'installer dans un bâtiment plus fonctionnel. Une aide départementale de 5 000 € est proposée.

- **Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité :**

La part des personnes handicapées dans le public accompagné par l'association ALSA n'a cessé de progresser pour devenir significative. Elle s'élève actuellement à 20 %.

Face à l'ampleur du phénomène de précarité, de la détresse et de la complexité croissante des situations prises en charge, les conditions de travail des professionnels de l'Association sont des plus difficiles en raison d'épisodes de violence fréquents.

Il convient donc de poursuivre et de renforcer le partenariat initié depuis 2007 au titre de l'accompagnement de ce public spécifique handicapé en portant l'aide départementale à 67 500 €. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association.

La reconduction des moyens alloués sera étudiée au vu des bilans annuels fournis par l'Association quant à la mission qu'elle poursuit et qui constitue l'objet de la subvention accordée.

Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est ainsi jointe au présent rapport.

En conclusion :

Compte tenu de la qualité des actions proposées par ces organismes en réponse à l'appel à projets émis par le Conseil Général, il est proposé d'accorder :

- À la Ville de Mulhouse :
 - 205 000 € pour l'accompagnement social,
 - 58 866 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- Au CIAREM :
 - 405 000 € pour l'accompagnement social,
 - 198 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À ESPOIR Colmar :
 - 20 000 € pour l'accompagnement social,
 - 213 500 € pour l'accueil au Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA).
- À SEMAPHORE :
 - 77 200 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À Espace & Développement :
 - 44 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ALSA :
 - 167 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
 - 110 300 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 67 500 € pour l'accompagnement des personnes handicapées.
- À REAGIR :
 - 67 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À la Régie de l'III,
 - 33 500 € pour l'accueil dans ses entreprises d'insertion.
- À ALEOS :
 - 47 500 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 40 000 € pour l'accompagnement social,
 - 20 000 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À l'AFPRA :
 - 23 500 € pour l'accompagnement social.
- À l'ACIFE :
 - 42 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.

- À AGIR :
 - 13 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 22 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
 - 13 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 8 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 20 070 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À APPONA 68 :
 - 56 000 € pour l'accompagnement social.
- Au CISEP :
 - 29 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
 - 60 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :
 - 11 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
 - 28 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
 - 118 835 € pour le fonctionnement de l'association.
- À la Manne Emploi :
 - 20 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 10 600 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 32 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
 - 23 600 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Amazones :
 - 26 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ACCES :
 - 140 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 5 000 € pour l'aide au déménagement.
- À Icare :
 - 95 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À INSEF :
 - 32 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À MEDIACYCLES :
 - 30 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Au RELAIS Est :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À IM'SERSON :
 - 13 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À RE-SOURCES :
 - 5 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Services à la personne :
 - 3 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la RÉGIE de BOURTZWILLER :
 - 29 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire :
 - 31 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
 - 22 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Propreté & Paysage :
 - 38 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
 - 5 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
 - 24 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'AMAC :

- 21 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DSHA :
 - 28 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À GERMA :
 - 6 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
 - 12 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
 - 24 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
 - 13 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À TREMPLINS :
 - 4 200 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 4 400 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À I'URSLA :
 - 50 000 € pour abonder le plan régional de formation des salariés en SIAE.
- À VECTEUR :
 - 20 000 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À l'ADIE :
 - 20 000 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ARTENREEL :
 - 20 000 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À Mobilité pour l'emploi :
 - 18 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- Au G7 :
 - 20 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- Au CIDFF :
 - 42 000 € au titre des actions politique de la Ville.

Le montant des subventions proposées s'élève à 3 080 671 €, (3 000 671 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre du CUCS), auxquels s'ajoutent 50 000 € au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique, 5 000 € au titre d'une aide au déménagement d'Accès Colmar et 67 500 € au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 2 736 805 € programme H812 imputation 017-564-6574-30483-010 (Autorisation d'Engagement)
- 263 866 € programme H812 imputation 017-564-65734-30483-010 (Autorisation d'Engagement)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (CUCS)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 5 000 € programme H212 imputation 204-50-20422-30421-010 (ACCES)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA)

Il est proposé :

- d'approuver les conventions, jointes en annexe au présent rapport, portant fixation du montant des subventions et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées pour l'année 2014,
- et de m'autoriser à signer ces conventions, constituant la condition préalable au versement des subventions accordées à chacune de ces structures, que sont :
 - l'association ALSA pour le versement de trois subventions s'élevant, à 167 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, à 110 300 € pour l'accueil en

Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et à 67 500 € pour la prise en charge des personnes handicapées,

- l'association ADEIS pour le versement d'une subvention de 118 835 € au titre de la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement,
 - l'Union Régionale des Structures par l'Insertion Économique Alsace pour abonder leur plan de formation à hauteur de 50 000 €,
 - les associations Mobilité pour l'emploi, G7 et CIDFF au titre des actions menées en matière de Politique de la Ville,
- d'approuver la convention-type, jointe au présent rapport, pour les autres organismes énumérés ci-dessus, proposés pour l'octroi d'une subvention (hors FSE) dans le cadre des crédits d'insertion, et portant fixation de leur montant et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées pour l'année 2014,
- et de m'autoriser à signer, sur la base de la convention-type susmentionnée, une convention particulière constituant la condition préalable au versement des subventions accordées à chacune de ces structures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER